REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 30 MARS 2016
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES INTERNATIONALES

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **24 mars 2016**

Compte rendu affiché le **31 mars 2016**

Date de convocation du Conseil municipal le **18 mars 2016**

Président : **Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Nawelle CHHIB**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	39

Membres présents à la séance :

Pierre DUSSURGEY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Hélène GEOFFROY, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Matthieu FISCHER à Stéphane BERTIN, Muriel LECERF à Hélène GEOFFROY, Liliane BADIOU à Stéphane GOMEZ, Mourad BEN DRISS à Jean-Michel DIDION, Bernard GENIN à Philippe ZITTOUN, Sandra OLIVER à Nordine GASMI.

Membres absents excusés : **Virginie COMTE, Morad AGGOUN, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER**

Objet :

16.03.0512
Lancement d'une procédure adaptée - Mission d'animation/gestion des équipements de la vie associative de Vaulx-en-Velin

RAPPORT DE MADAME GEOFFROY

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, la Ville de Vaulx-en-Velin confie à un prestataire extérieur le soin d'animer plusieurs équipements de proximité à vocation associative, destinés à renforcer la cohésion et les liens sociaux sur le territoire.

La mission d'animation/gestion consiste à mettre au service du développement des territoires et de la participation des habitants, les espaces listés ci-après :

- Espace municipal Carco - 20 rue Desnos à Vaulx-en-Velin
- Espace municipal Benoît Frachon - 3 avenue Maurice Thorez à Vaulx-en-Velin
- LCR Les Grolières - 13 rue des Grolières à Vaulx-en-Velin

Le contrat actuel arrive à son terme le 18 septembre 2016. Il s'avère donc nécessaire de relancer une nouvelle procédure de passation du marché « Animation/gestion des équipements de la vie associative », procédure adaptée par application de l'article 30 du Code des marchés publics.

L'article L2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Conseil municipal peut délibérer en amont du lancement de la procédure de passation. La délibération précise alors le besoin et le montant prévisionnel du marché, et autorise Monsieur le Maire à souscrire un marché déterminé.

La Ville de Vaulx-en-Velin procèdera donc à une publicité adaptée et à une mise en concurrence entre les prestataires potentiels. Un avis d'appel public à la concurrence sera ainsi lancé prochainement, prévoyant une répartition en trois lots traités en marchés séparés :

- Lot n°1 : animation/gestion de l'espace Carco
- Lot n°2 : animation/gestion de l'espace Frachon
- Lot n°3 : animation/gestion du LCR des Grolières

Les marchés sont d'une durée d'un an, reconductibles deux fois.

Les marchés sont attribués par la commission d'appel d'offres. Si un candidat retenu ne peut justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale, le marché sera attribué dans l'ordre au candidat suivant, sous réserve de la production par ce dernier des certificats et attestations prévus au I et II de l'article 46.

En conséquence, je vous propose :

➢ D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure adaptée, en application de l'article 30 du Code des marchés publics ;

➢ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec le candidat qui sera choisi pour chaque lot par la Commission d'Appel d'Offres ;

➢ De donner votre approbation et de dire que les crédits sont inscrits au BP 2016 chapitre 65 clef d'imputation 2354 – locaux associatifs.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

- Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure adaptée, en application de l'article 30 du Code des marchés publics ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec le candidat qui sera choisi pour chaque lot par la Commission d'Appel d'Offres ;

- Dit que les crédits sont inscrits au BP 2016 chapitre 65 clef d'imputation 2354 – locaux associatifs.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Monsieur le Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pierre DUSSURGEY